

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 31 mai 2022

Le 31 mai 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de François Marchal, Maire.

Présents : FAYOLLE Valérie, LEGAGNEUX Karine, LETONDAL Sylvie, ALLIOT Benoit, BARBE Dominique, LETHO Alexandre, MARCHAL François, MARCHAL Luc.

Absent : BARBE Sylvain, BRIERE Marc

Absents excusés : Mme GAUTHIER Christelle a donné procuration à Mme FAYOLLE Valérie

Secrétaire de séance : FAYOLLE Valérie

Début – Fin de séance : 20h30 – 22h30

Ordre du Jour :

Rénovation énergétique du pavillon communal : changement de maître d'œuvre
Projet d'aménagement route d'Hugier : projet Cabinet SETIB
Projet d'aménagement route d'Hugier : devis Albizzia
Réforme de la publicité des actes
Positionnement cabane à livres
Questions diverses

1/ Rénovation énergétique du pavillon communal : changement de maître d'œuvre

Suite à la défaillance du maître d'œuvre, M. le Maire a contacté le bureau d'études BET ROY pour reprendre le dossier. Le devis de BET ROY s'élève à 10 800 € HT.

Le SIED 70 effectuera gratuitement l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Accepté à l'unanimité

2/ Projet d'aménagement route d'Hugier : projet Cabinet SETIB

En complément de la délibération du 03/05/2022

Dans le cadre du projet de sécurisation et d'aménagement de la route d'Hugier, M. le Maire présente au conseil municipal le projet établi par le bureau d'études SETIB et plus précisément les entrées de cours des riverains.

Projet accepté à l'unanimité

3/ Projet d'aménagement route d'Hugier : devis Albizzia

Dans le cadre du projet de sécurisation et d'aménagement paysager de la route d'Hugier, M. le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Albizzia concernant la pose de bordures en pavés. Le devis s'élève à 29 878 € HT.

Devis accepté à l'unanimité

4/ Réforme de la publicité des actes

Monsieur le Maire informe qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, tous les actes de la commune doivent être affichés sous forme dématérialisée, via le site internet de la commune.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Après discussions, les membres du conseil municipal, décident de maintenir la publicité des actes par affichage.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération.

Accepté à l'unanimité

5/ Positionnement cabane à livres

Damien Morland, directeur du périscolaire de Sornay, a fabriqué avec les élèves une cabane à livres et il souhaiterait trouver un endroit pour la positionner.

Après discussions, le conseil municipal propose de positionner la cabane à livre dans le lavoir, une fois que les travaux seront achevés.

En attendant la fin des travaux, le conseil municipal propose de positionner la cabane sous le préau.

Une inauguration est à prévoir avec les enfants.

6/ Questions diverses

- Travaux route d'Hugier : la pose des bordures en pavés sera réalisée à partir d'octobre 2022 et le département interviendra à l'été 2023 pour la réfection du bitume.
- La réfection du bitume de la route de Banne sera réalisée cette année par le département.
- Sur proposition de la communauté de communes du val marnaysien, la commune adhère au site Déclaloc afin de faciliter la déclaration de la taxe de séjour par les hébergeurs (ex chambres d'hôte, gîtes).

Accepté à l'unanimité

- Fleurissement : 5 pots/jardinières seront installés de la manière suivante : 2 de chaque côté du lavoir, 2 devant l'église (devant le portail menant à l'église), 1 à côté de l'abri bus.
- Expo éphémère de la CCVM : la commune ne participera pas cette année. L'année prochaine, le thème sera l'eau, la commune y participera peut être.
- Une commande de copeaux pour le city est nécessaire. M. le Maire contactera le prestataire.
- Les panneaux de baskets ont été ajoutés par Kevin Legagneux et Marc Barouin

François MARCHAL,
Maire de Sornay

